

Pays de Brest

PÔLE MÉTROPOLITAIN



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 11/02/2020

Référence
2020_02_11

Objet de la délibération
Renouvellement de la ligne de trésorerie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	24	34

Date de la convocation
04/02/2020

Date d'affichage
04/02/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020 et le 11 février à 14 heures 30, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Pays des Abers sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BRUBAN Claudine, GODEBERT Viviane, LE VAILLANT Annie, SOUDON Chantal MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Armel, GIBERGUES Bernard, JACOB Fabrice, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MELLOUËT Roger, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, POUPON Julien, RAMONE Louis, RIOUAL Bernard, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TANGUY Bernard.

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Charlotte à M. TANGUY Bernard, BONNARD LE FLOCH Frédérique à M RIOUAL Bernard, GUILLORE Alexandra à M. LECLERC Patrick, NICOLAS Gaëlle à Mme LE VAILLANT Annie MM : GOURTAY Michel à CUILLANDRE François, GUEGANTON Loic à CALVEZ Christian, LORCY Armel à SALAUN Gilles, OGOR Pierre à CAP Dominique, QUILLEVERE Bernard TALARMIN André, STEPHAN Yves à MOUNIER Gilles

Excusé.e.s :

Mmes : BELLEC Claude, FORTIN Laurence, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn MM : KERMAREC Charles, LARS Roger, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, SALAMI Réza, SIFANTUS Bruno, TRABELSI Hosny.

Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaèle MM : BOHIC Jean-René, CANN Thierry, COROLLER Yannick.

A été nommé(e) secrétaire : M CALVEZ Christian

Objet de la délibération :

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Il s'agit de renouveler une ligne de trésorerie de 100 000 € pour permettre le bon fonctionnement du Pôle métropolitain et anticiper sur les différentiels entre dépenses et perception de certaines subventions.

Nous avons à nouveau sollicité le Crédit Agricole qui nous fait la proposition

suivante :

- Duré : 12 mois
- Taux variable : Euribor 3 mois moyenné : + 1,00 % base 365 jours, soit Euribor 3 mois moyenné, à titre comparatif : +0.986% base 360 jours.
- Commission d'engagement : 0,25% l'an, soit 250 €
- Frais de dossier : 200 €
- Pas de minimum imposé

Il est proposé au Comité syndical, d'autoriser le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie aux conditions évoquées ci-dessus.

Décision du Comité syndical :

À l'unanimité, les membres du Comité syndical autorisent le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie aux conditions évoquées ci-dessus

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre